

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 février 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 francs à titre de subvention de la Ville de Genève pour soutenir les manifestations du 500e anniversaire de la naissance de Jean Calvin organisées par l'Association Jubilé Calvin 09 – Genève.

Rapport de Mme Salika Wenger.

La commission s'est réunie les 19 et 26 mars 2009 et le 2 avril 2009, sous la présidence de Mme Anne Carron-Cescato. Les notes de séances ont été prises par Mme Marianne Cherbuliez.

Audition de M. Roland Benz, président du comité de l'Association Jubilé Calvin 09 – Genève, et de M. François Rochaix, metteur en scène

M. Benz indique que l'Association Jubilé Calvin 09 – Genève a été créée par l'Eglise protestante, mais qu'elle a voulu être une association indépendante, de sorte que le projet ait un caractère franchement culturel, son but n'étant pas d'être un bras de l'église, mais d'offrir à la population des événements lui permettant de redécouvrir la personne de Calvin, sous divers angles. Ce personnage a une place importante et ambivalente dans la mémoire et le cœur des Genevois et il a été passablement caricaturé.

Les membres de cette association se sont rendu compte que l'événement allait largement dépasser Genève, que des festivités auraient lieu au-delà de la Suisse et que, dès lors, Genève se devait de faire quelque chose. 2009 est l'année du 450^e anniversaire du collège Calvin et de l'Université et le 500^e anniversaire de la naissance de Jean Calvin, soit des jubilé superposés.

A titre d'exemple, un numéro spécial de *L'Hebdo* sur Calvin a été publié, ce qui montre que c'est un personnage qui a eu un impact considérable sur notre société. C'est dans cette optique que l'association a décidé de faire différentes choses pour cet événement.

En août 2007, les différents organismes qui souhaitaient s'occuper de ces festivités se sont adressés au Conseil administratif et au Conseil d'Etat par une requête commune. Le Conseil administratif, alors que M. Mugny était maire, leur a donné une réponse défavorable. Ils ont toutefois persévéré pour voir si la Ville n'avait pas, tout de même, un intérêt pour cet anniversaire. Au printemps 2008, ils ont rencontré M. Maudet et exposé les projets tournés vers la population. Notamment un spectacle, qui se tiendra devant le mur des Réformateurs, avec des gradins comportant 1500 places et un Village huguenot, avec de la nourriture, des boissons, etc. L'association travaille avec les Etablissements publics pour l'intégration, qui sont impliqués à fond dans ce Village huguenot. Leur idée étant de faire quelque chose qui soit festif et populaire.

M. Rochaix est présenté comme le metteur en scène du spectacle. M. Benz indique qu'il y aura aussi un spectacle itinérant, dans la Vieille-Ville, avec six comédiens. Pour ce faire, il fallait savoir si l'association aurait les autorisations d'occuper les lieux publics concernés, d'où la démarche auprès de M. Maudet, qui a alors répondu que la Ville ne pourra probablement pas l'aider financièrement. Il a toutefois demandé, en octobre 2008, que l'association ait une garantie de déficit. Enfin, en janvier 2009, en plus de redemander cette

garantie de déficit, M. Benz a demandé une aide de 200 000 francs à la Ville, au vu de l'ampleur des événements que l'association prévoyait d'organiser.

M. Rochaix indique que le théâtre est le lieu idéal pour montrer toutes les contradictions qui entourent Calvin, les stéréotypes et la brisure de ces stéréotypes. C'est dans ce sens-là, aussi, que le spectacle a été abordé par M. Michel Beretti, l'auteur de la pièce présentée.

Le but de ce spectacle est de toucher un large public, raison pour laquelle ils ont choisi de jouer au parc des Bastions, sur un plateau qui aura 32 m d'ouverture et 6 m de profondeur, devant des gradins de 1500 places. Le décor suggère, de façon assez abstraite, la cité de Genève qui, à la fin, s'ouvrira pour permettre une dernière confrontation entre l'acteur qui joue Calvin et la statue de Calvin, qui parlera. Le spectacle se terminera avec une partie chorale et le dialogue entre la statue de Calvin et le personnage vivant de Calvin. Les costumes seront des reproductions de ceux du XVI^e siècle, et le chœur, composé de 12 chanteurs et trois trombonistes, sera en costumes contemporains, ce qui constituera un trait d'union entre aujourd'hui et le XVI^e siècle.

Les psaumes seront en polyphonie, non en harmonies verticales, au début. Il a fallu, pour ce faire, de très bons chanteurs, pour l'essentiel des élèves en terminale de master à la Haute Ecole de musique. Ils chanteront ces psaumes jusqu'au moment où Calvin proposera de chanter à l'unisson. Dans le contrepoint, les mélodies se superposent et les textes sont peu compréhensibles, d'où les chants à l'unisson qui permettront au public de comprendre.

M. Guy Bovet a écrit et adapté les psaumes et composé les musiques de scène, toutes écrites pour trois trombones. Côté cour et jardin seront projetés les surtitres du spectacle, en allemand et anglais.

En jouant l'été, en plein air, survient l'incertitude de la météo, raison pour laquelle ils ont assuré de pouvoir jouer par tous les temps, en prévoyant les représentations au Théâtre du Léman, en cas de pluie. Ce lieu possède également une scène de 30 m d'ouverture et la profondeur voulue. Une toile de fond représentera le mur des Réformateurs. Il y a 1300 places au Théâtre du Léman et 1500 places au parc des Bastions.

M. Bovet se promet de créer un spectacle plein d'énergie, d'humour et de moments spectaculaires, entraînant le spectateur dans une Genève en ébullition, durant une heure et quarante-cinq minutes, sans entracte.

M. Benz voulait d'abord jouer le spectacle dans la cour du collège Calvin, mais cela s'est avéré impossible en raison des travaux qui y ont lieu et du fait qu'elle serait aussi occupée par le 450^e anniversaire du collège. L'idée était de trouver un lieu permettant d'accueillir un grand public, sachant que les frais sont quasiment identiques, qu'il y ait 300 places ou 1500 places.

En 2002, pour le 400^e anniversaire de l'Escalade, des gradins de 2500 places ont été montés.

La Compagnie de 1602 participera à l'événement, avec environ 60 personnes comme figurants.

Dans le Village huguenot se tiendra une agora, un espace de discussion sur Genève et ses diverses facettes. Des débats seront organisés en fin de journée, avant le spectacle.

Un commissaire ne souhaite pas à l'association que cette pièce soit de nouveau l'occasion d'affrontements dans la cité, comme ce fut le cas en 1964, lors du 150^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, à propos du *Banquier sans visage*, qui fut

l'événement fondateur d'un parti politique, Vigilance, lequel perdure à travers l'Union démocratique du centre aujourd'hui, à Genève. La pièce, très bonne selon lui, relatait la vie de Jacques Necker. Il constate que l'association vient à la fin du mois de mars 2009 pour cette demande, ce qui lui semble quelque peu tardif. Il demande s'il y a eu des gaspillages d'intelligences dans les volontés de commémorer la naissance de Calvin et si ces retards découlent des attitudes de certains qui auraient cherché à détenir le monopole de l'organisation des festivités. Il estime, et il l'a dit en séance du Conseil municipal récemment, que les discussions financières autour de Calvin sont indignes de cette personne. Il souhaite savoir si le Grand Conseil a voté un crédit et, si oui, pour quelle somme. Il pense que, étant à Genève, certains privés vont probablement aussi se sentir moralement tenus de soutenir ce jubilé.

M. Benz rappelle que Genève est une République laïque et qu'il y tient. Il ajoute que cette laïcité entraîne parfois certaines craintes. Les premières réactions ont été de dire que Calvin est un personnage d'église, qu'il sera difficile de commémorer. Il y a ainsi eu des réactions de prudence, voire de réticence, pour ne pas réveiller certaines tensions. Il s'est ainsi écoulé beaucoup de temps jusqu'à ce que les gens prennent conscience de l'importance de l'événement. L'association a dû rencontrer les gens, à plusieurs reprises, pour les convaincre qu'il y avait là quelque chose d'intéressant.

Il rappelle que M. Tornare a organisé, à la fin du mois de janvier dernier, au Palais Eynard, un débat sur Calvin, comme précurseur du service public, auquel M. Hiler et Mme Brunschwig Graf étaient également présents. Il a été heureux d'apprendre que M. Tornare avait, par ailleurs, reçu 200 ou 300 maires d'autres villes, pour leur parler de Calvin.

M. Benz explique que, lorsqu'il a rencontré le Conseil d'Etat, il a entendu M. Unger se féliciter que, en 2008, il y avait eu 3 millions de nuitées d'hôtels à Genève, ce qui constituait un record absolu, et se réjouir du 500^e anniversaire de la naissance de Calvin. Il croit donc, pour sa part, que la conscience de l'événement est maintenant passée.

Cette lenteur provient donc du fait qu'ils devaient savoir où ils mettaient les pieds.

L'option de l'association était de ne pas forcément prendre des gens d'église, pour organiser des événements qui s'ouvrent à tous. Ainsi, les choses se sont peu à peu construites.

En ce qui concerne l'Etat, l'association avait déposé des dossiers au printemps 2008. M. Benz précise qu'il avait été conseillé à l'association de ne pas présenter de budget supérieur à 150 000 francs et il lui avait été dit qu'elle pourrait peut-être passer par le Grand Conseil, pour obtenir un peu plus de fonds, ce qu'elle a fait. Ainsi, sur quatre projets, deux ont été retenus: le spectacle aux parcs des Bastions, pour lequel le Grand Conseil a voté un crédit de 150 000 francs, et un festival de musiques, de psaumes du XVI^e au XX^e siècle, pour lequel il a accordé un crédit de 20 000 francs, par un vote du 19 décembre 2008. Il note que le projet du théâtre de rue, tout comme d'autres projets, n'a pas été retenu. L'association a alors demandé au Conseil d'Etat que l'Etat la soutienne davantage.

Il relève que, au départ, leur budget était de quelque 1 à 1,2 million, mais qu'il a ensuite été augmenté.

Il précise qu'il y a une collaboration avec les organisateurs de la Fête de la musique. Les gradins seront utilisés pour la fête des promotions scolaires, le 24 juin 2009, et la Fête de la musique, du 18 au 20 juin 2009.

A 10 reprises, il a rencontré M. Francis Villard, qui s'occupe du domaine public, pour établir de façon extrêmement précise ce qu'impliquera l'occupation de ces lieux.

Il y a deux mois, il avoue que l'association était encore prête à renoncer à tout, les sponsors étant notamment moins présents en raison de la crise.

Un démocrate-chrétien a été séduit par la présentation de la pièce et par le fait que, finalement, ce spectacle est sujet à questionnement sur la personnalité de Calvin. Pour le démocrate-chrétien et catholique tièdement pratiquant qu'il est, il a une image de Calvin comme étant un austère personnage. Là, il comprend que ces manifestations risquent de susciter la discussion, la réflexion et, qui sait, peut-être même un peu de polémique. Son parti a été intéressé par la démarche et par la demande du magistrat, qu'il lui semblait évident de devoir soutenir. Il rappelle qu'en séance plénière Mme Carron-Cescato avait proposé un amendement pour accorder une somme supérieure à celle demandée aujourd'hui.

Dans la proposition qui fait l'objet de l'audition de ce jour, le magistrat a relevé qu'il restait tout de même 604 073 francs à trouver, pour assurer l'entier du projet.

Il demande donc si des banquiers ont été d'accord de délier leur bourse pour cet événement.

M. Benz précise qu'il a frappé à beaucoup de portes et que les banques, qui vont financièrement participer au projet, sont au nombre de quatre, en tout cas. L'association a tout de même été un peu déçue, car elle s'attendait à plus de générosité de leur part. Lorsqu'il avait dit à M. Unger qu'il était prêt à renoncer à ce projet faute de financements suffisants et ne voulant pas engager l'église trop loin, car elle n'en avait pas non plus les moyens, ce dernier lui a répondu que l'événement se ferait et qu'il ne fallait pas renoncer. M. Beer lui a, par ailleurs, dit que le Conseil d'Etat était unanimement favorable à soutenir ce projet.

Il espère que la Ville mettra plus que 100 000 francs, car il s'agit d'un événement qui va attirer nombre de personnes à Genève. M. Hiler a relevé que les gens ne se rendent pas compte de ce qu'ils doivent à Calvin, sur le plan du renom de Genève et de l'attraction de cette ville, pour les organisations internationales et même des grosses entreprises. C'est un phénomène un peu curieux, qui l'étonne d'ailleurs un peu.

M. Rochaix indique que la perception de Calvin est différente à Genève qu'à l'étranger.

Ailleurs, les gens sont moins pris par la petite histoire de la ville et ils y voient l'une des personnalités déterminantes du XVI^e siècle.

Une représentante d'A gauche toute! demande pourquoi l'association a fait le choix du mur des Réformateurs pour jouer le spectacle, soit le lieu qui présente l'un des stéréotypes les plus pesants dans la perception de Calvin et de la Réforme pour les Genevois et les personnes qui viennent visiter notre ville.

M. Rochaix répond que c'est justement pour briser ce stéréotype. Calvin est stéréotypé, par la statue, laquelle ne sera toutefois pas visible durant les quatre cinquièmes du spectacle, puis l'arrière de la scène sera écarté et il y aura une confrontation, précisément avec ce que dit la commissaire.

Il lui semble important de construire une démarche sur des choses existantes, que tout le monde peut partager, tel ce stéréotype, qui est un référent évident.

La même commissaire s'étonne que, dans cet événement, on ait fait la part belle aux hommes alors que les femmes, pourtant très importantes lors de la Réforme, y sont peu présentes. Elle n'a pas vu, dans les programmes reçus, qu'il y ait de propositions particulières autour de cette problématique importante.

M. Rochaix explique que, lorsqu'il a vu le texte de la pièce, il a dit à l'auteur qu'il ne fallait pas en rester aux archives, desquelles les femmes sont totalement absentes, et qu'il fallait ainsi développer la fiction. Il relève qu'il y a quatre comédiennes, qui jouent une quinzaine de personnages féminins. Il a invité l'auteur à inventer une partie des personnages féminins, faute d'informations dans les archives.

La commissaire d'A gauche toute! remarque que chacun trouve ce qui l'intéresse ou lui fait peur chez Calvin. Ce qui l'a intéressée, elle, c'est l'aspect législateur du personnage, raison pour laquelle les gens l'ont d'ailleurs fait venir à Genève. Elle n'a pas trouvé de proposition de développement de cet aspect, important et méconnu, de Calvin dans le programme proposé.

M. Rochaix répond qu'il y aura des scènes, sur ce sujet, par exemple la scène dans laquelle Calvin conteste les prêts à tarifs usuriers. Il s'est aussi plaint des salaires, des inégalités, etc., nombre de thèmes qui seront traités dans la pièce.

M. Benz rappelle qu'il y a une multitude de conférences, organisées en divers lieux, qui traitent de ces sujets. Il ajoute que Calvin n'a pas cessé de dire aux riches de partager leur argent. Il indique que l'avant-dernière scène de la pièce traite de toute cette mise en question de l'abus de la richesse alors que des gens meurent de faim.

Calvin ne tolérerait pas l'injustice et de laisser les pauvres sans rien, alors que les riches étaient dans le luxe.

Une commissaire relève que, lorsque cette présentation a été faite au Conseil municipal, il a été décidé de ne pas renvoyer la proposition à la commission des finances, mais à commission des arts et de la culture pour justement aussi avoir ce type de discussions. Elle a entendu néanmoins que leur budget grandissait, au fur et à mesure, et leur demande aussi, alors comment se fait-il que l'association propose de grandes choses sans avoir une vision plus pointue des subventions ou des budgets pour les couvrir? Elle souhaite savoir si, selon le budget présenté aujourd'hui par l'association, les subventions demandées à l'Etat ou à la Loterie romande sont en plus des sommes déjà attribuées.

Cela lui est confirmé.

Elle souhaite ensuite savoir si l'Etat a déjà répondu à leur demande d'aide supplémentaire.

M. Benz indique que l'Etat n'a pas encore répondu officiellement, mais qu'il semble que les choses vont dans le bon sens. La Loterie romande semble aussi être favorable, mais il n'y a rien d'officiel, là non plus.

Et si ces entrées n'étaient pas aussi importantes que prévues, comment le déficit serait-il couvert?

M. Benz remarque que MM. Unger et Beer ont dit qu'ils étaient favorables et il les croit lorsqu'ils disent que le Conseil d'Etat est unanime pour soutenir ce projet. Il a déposé un dossier à la Loterie romande. Quelques communes doivent également encore répondre. Les commissaires peuvent effectivement se demander s'il n'est pas imprudent de se lancer dans un grand projet, sans avoir le subventionnement assuré. Il rappelle que le budget de la Fête des vigneron·nes était de 25 millions et que son coût final a été de 51 millions. Celui du spectacle de l'Escalade se montait à 1,9 million. Il admet qu'ils ont sous-estimé certains postes, les gradins notamment et le nombre de comédiens, et qu'ils n'ont effectivement pas tout prévu. Quant à savoir si cela relève de l'imprudence ou de la confiance, la question

reste ouverte. Il note encore que, lorsque le projet a démarré, il n'y avait pas encore la crise, qui a eu pour conséquence que certains ne sont aujourd'hui plus favorables à le financer. M. Rochaix ajoute que le fait de faire le spectacle aux Bastions implique que la moitié du budget est consacré à la construction du théâtre en plein air, et l'autre moitié au spectacle.

La Ville de Genève n'apparaît que comme le subventionneur de 100 000 francs, alors qu'elle couvre également des frais induits. Est-ce l'association qui louera les gradins et les mettra ensuite à disposition?

M. Benz indique qu'ils sont loués à l'entreprise Nüssli, généralement sollicitée par la Ville de Genève, lors de la Fête de la musique. C'est quasiment la seule entreprise sérieuse, capable de fournir des gradins pour 1500 places. L'association loue les gradins et est disposée à les prêter lors de la Fête de la musique et des promotions scolaires, mais aucun chiffre n'a été articulé.

Lors de la fête du 1^{er} Août, une troupe française devrait venir, la scène et les gradins pourront-ils être utilisés à ce moment-là?

L'association a répondu favorablement tout en précisant qu'une semaine de location supplémentaire coûterait 20 000 à 30 000 francs de plus.

Une commissaire des Verts constate que, sur le budget présenté, l'association a provisionné la somme de 182 500 francs pour les gradins et tribunes. Au début de l'exposé, il a été dit que, en cas de mauvais temps, le spectacle aurait lieu au Théâtre du Léman, mais elle ne voit pas ce poste au budget pour la location de ladite salle.

M. Benz répond que le Théâtre du Léman propose un prix intéressant; la location est, normalement, de 7000 francs, mais l'association ne pouvait pas donner plus de 2000 francs. Le budget est finalement de 12 000 à 15 000 francs. De plus, le personnel du Théâtre du Léman, qui est en principe mis en vacances durant deux ou trois mois l'été, sera aussi employé aux Bastions et s'en trouve ravi. Ces personnes travailleront que ce soit aux Bastions ou au Théâtre du Léman. L'association a pour règle d'employer le plus possible des gens de Genève et elle s'y est tenue, à quelques exceptions près.

A quoi correspond la provision de 50 000 francs?

M. Benz répond que, dans un budget de ce genre, il est courant d'avoir une provision, laquelle est ici assez faible, par rapport au budget total. C'est Isabelle Collex, directrice de production, qui a fait ce travail. Le budget est maintenant sûr et ils ne le dépasseront pas.

M. Rochaix indique que, par exemple, au Théâtre de Carouge, il y a 10% de sécurité, dans le budget de tous les spectacles. Ce qui permet de ne pas devoir toujours dire non à tout lorsqu'ils sont proches du but, surtout s'il y a une idée formidable qui surgit.

Par rapport aux subventions demandées, l'association n'a pas perçu de signaux négatifs de la part de l'Etat de Genève et de la Loterie romande. Mais quand recevra-t-elle des réponses concrètes?

M. Benz répond que la Loterie romande se réunit le 2 avril et qu'elle devrait ensuite leur fournir une réponse. Quant à l'Etat de Genève, il devrait se prononcer prochainement.

Une conseillère constate que deux tiers du budget sont consacrés au spectacle et un tiers aux autres manifestations. Sur quels postes les charges ont-elles augmenté?

Voyant qu'à certains événements ne sont pas attribués de budgets, elle demande si l'association y a renoncé et, si tel est le cas, pour quelle raison.

M. Benz indique, à titre d'exemple, que le grand rallye se fait en collaboration avec plusieurs églises. Les manifestations qui ne sont pas budgétées sont annulées ou prises en charge par d'autres institutions.

Le concours de Maturité, proposition lancée et budgétée par l'association, n'avait, jusqu'à récemment, suscité aucun intérêt de la part des collégiens puisqu'il n'y avait aucun inscrit. Il a toutefois appris, il y a quelques jours, qu'un élève aurait fait un travail, mais il n'y a pas de réponse officielle, donc les choses sont encore un peu floues.

C'est principalement le spectacle qui génère des charges supplémentaires. Pour toutes ces manifestations, qui sont uniques, il y a toujours une part d'hypothétique, car il est difficile de savoir si les gens vont beaucoup participer ou pas. Il note encore que l'équipe chargée du spectacle itinérant en Vieille-Ville est extrêmement motivée.

Un commissaire demande si le spectacle fera l'objet d'une captation et d'une commercialisation.

M. Benz répond que la captation sera réalisée par l'association elle-même, car la Télévision suisse romande ne voulait pas la faire. Un DVD sera commercialisé.

Quelle sera la durée des répétitions?

M. Rochaix répond qu'elles commenceront le 11 mai et qu'il y aura 23 représentations. Il y aura donc sept semaines de répétitions, comme au Théâtre de Carouge.

Audition de Mme Joëlle Comé, directrice du Service cantonal de la culture (Département de l'instruction publique)

Mme Comé indique que, au niveau des aides de l'Etat, un montant de 500 000 francs a été mis sur le budget du Service cantonal de la culture, pour 2009. Depuis cette attribution, l'Eglise protestante est revenue à la charge, disant que ce n'était pas suffisant. Cette demande complémentaire n'a pas encore été traitée.

Elle précise que la somme de 500 000 francs correspond au montant total qui a été mis au budget 2009 pour le jubilé de Calvin. Un jury a examiné tous les projets qui sont parvenus à l'Etat et a attribué divers montants à divers projets, dont certains présentés par l'Association Jubilé Calvin 09 – Genève. Il y a, en tout:

- 150 000 francs pour la pièce de théâtre devant le mur des Réformateurs;
- 20 000 francs pour le projet de festival de musique au temple de Saint-Gervais;
- 150 000 francs au Musée international de la Réforme, pour un projet d'exposition;
- 80 000 francs pour un spectacle au Théâtre Saint-Gervais;
- 50 000 francs pour l'édition d'un ouvrage;
- 21 000 francs pour l'Orchestre de chambre de Genève pour un concert au temple de la Madeleine;
- 20 000 francs pour une publication pour les jeunes;
- 9000 francs pour un débat public.

Un démocrate-chrétien, après avoir auditionné les organisateurs, constate qu'il manque de l'argent et que l'association en est à des ajustements. Il semblerait que la Loterie romande et le Conseil d'Etat aient fait des promesses et il note que la Ville est aussi là pour étudier cette question. Il faut donc, selon lui, ajuster le tir pour que, par une collaboration des uns et des

autres, le solde nécessaire soit donné à l'association. Il lui demande si M. Beer est en relation avec M. Mugny pour décider qui va mettre quoi.

Mme Comé explique que, pour Calvin, les choses ne se sont pas discutées ainsi. Les porteurs de projets n'ont d'abord pas fait de budget assez détaillé et l'Etat avait donné en fonction de la demande. Le Conseil d'Etat a dit qu'il était prêt à entrer en matière sur un éventuel complément, mais il a conseillé à l'association de présenter une nouvelle demande chiffrée auprès de la Loterie romande. Enfin, elle précise que, selon ce que la Ville décide de mettre, l'Etat entrera en matière.

Par rapport à la gestion des subventions en nature, il semble qu'il y ait encore une imprécision dans les comptes. De plus, des apports privés sont encore en suspens.

Une commissaire demande à quelle date l'Etat a été saisi de ce projet Calvin, sachant que la motion M-1826 a été renvoyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat le 23 mai 2008 et que le rapport de ce dernier date du 27 novembre 2008.

Mme Comé répond qu'ils ont commencé à en parler durant l'été 2008.

Une libérale note que les commissaires sont saisis maintenant d'une requête de participation au financement des manifestations. Elle demande si le dépassement ne porte que sur le spectacle ou aussi sur d'autres projets.

Mme Comé dit qu'il y avait plusieurs autres projets, en dehors du spectacle et indépendamment de l'association. Celle-ci est la seule entité à avoir fait une démarche proactive. Il n'y a pas eu de véritable appel de projets. Par rapport aux divers projets arrivés à l'Etat, ils ont répondu favorablement à certains, selon les différents critères culturels habituels.

D'après ce qu'elle a compris, le manco du Jubilé porte essentiellement sur le grand spectacle.

D'autres institutions, qui ne sont pas liées à cette association, ont-elles approché l'Etat pour ce jubilé?

Mme Comé répond par l'affirmative et signale qu'elles ont justement demandé de l'argent pour les projets qu'elle avait cités auparavant. Elle précise que certaines demandes ont également été rejetées.

Quel montant a-t-il été demandé à l'Etat par l'association?

Mme Comé annonce le chiffre de 600 000 francs.

Discussions de la commission

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souhaiterait un chiffrage des prestations que la Ville va fournir en nature.

Une commissaire des Verts voit que, dans le budget, il y a une somme de 44 000 francs aux Services industriels de Genève.

Un commissaire relève qu'il faudra également remettre le parc en état, après la manifestation, ce qui a un coût.

Un commissaire socialiste pense qu'il faut demander à M. Maudet tous les coûts induits, la Voirie, la mise à disposition de matériel, etc., et au Service des espaces verts et de l'environnement les coûts de la remise en état de la pelouse.

Un commissaire démocrate-chrétien pense que ces informations sont intéressantes, mais qu'il y a maintenant une décision à prendre pour permettre à ces gens de boucler leur budget. La Ville est observée par l'Etat. Visiblement, chacun attend un peu que l'autre prenne une décision. Il pense qu'il faut faire avancer ce dossier, donner un signe.

Un commissaire démocrate-chrétien rappelle l'amendement proposé par Mme Carron-Cescato en séance plénière. Il lui semble important de faire un geste fort et le Parti démocrate-chrétien avait proposé une somme de 150 000 francs. Par rapport à la qualité du projet et au fait que la demande avait été faite de longue date, il pense que les membres de la commission des arts et de la culture doivent encourager ce projet et accepter cet amendement.

Une représentante des Verts n'a pas compris si les courriers mentionnent des coûts induits et si l'association a la garantie que ces coûts ne seront pas facturés. Si tel est le cas, elle relève qu'il s'agit d'une somme de 147 500 francs, sans compter la remise en état des pelouses. Ainsi, entre les 100 000 francs demandés par la proposition et la somme susmentionnée, la Ville donnerait déjà près de 250 000 francs.

Un commissaire socialiste se pose une question concernant la location des gradins, qui vont être utilisés pour la Fête de la musique et les promotions, ce qui constituerait, pour la Ville, une manière de rembourser à l'association une partie des frais de la location. Il lui est répondu que la location est prévue, mais pas chiffrée.

Elle annonce que les socialistes n'accepteront probablement pas l'amendement.

Un commissaire d'A gauche toute! indique que son groupe acceptera l'amendement démocrate-chrétien en raison de l'importance de la manifestation.

Un commissaire libérale indique que les libéraux estiment que la Ville doit manifester la reconnaissance qu'elle doit à ce personnage. Elle se dit satisfaite qu'une association ait pris l'initiative de réaliser un projet, pas trop élitiste, de qualité et ouvert à tous. Elle trouverait dommage que la Ville ne fasse rien. Les libéraux seraient prêts à remettre les 200 000 francs demandés initialement par l'association, qui ont été refusés et réduits à 100 000 francs. Elle relève que le Parti démocrate-chrétien, dans son art de concilier la gauche et la droite, a émis un chiffre au milieu. Elle conclut que les libéraux seraient prêts à voter les 200 000 francs.

Les Verts sont un peu empruntés et se trouvent avec deux propositions, une demandant une augmentation de 50 000 francs, l'autre un ajout de 100 000 francs. Elle précise que ce qui est demandé, soit 100 000 francs, est acquis et constate qu'avec les gratuités le montant est au minimum de 265 000 francs. Les Verts souhaitent avoir le temps de se déterminer sur le reste. Ils s'en tiennent ainsi à ce qui est demandé pour l'instant.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique que Calvin a joué un rôle dans nombre de domaines et qu'il n'aime pas ces discussions et ce marchandage à son sujet. Au départ, les initiants ont demandé 200 000 francs, mais le Conseil administratif a proposé 100 000 francs, ce qu'il considère comme étant un peu mesquin, bien qu'il ne mésestime pas les efforts financiers de la Ville au niveau des gratuités. Il ne veut pas comparer la fête de Calvin à autre chose, style la fête de l'Escalade. Pour lui, il y a trois personnages principaux à Genève: Calvin pour l'esprit, Fazy pour les institutions et Dufour pour l'urbanisme.

Il conclut que l'Union démocratique du centre est d'avis qu'il faut octroyer les 200 000 francs initialement demandés par l'association.

Un démocrate-chrétien rappelle les auditions précédentes; il a clairement été dit que le Conseil d'Etat s'était engagé à mettre la différence, comme la Loterie romande. Il se dit prêt à voter pour donner un signe. Il constate que les partenaires financiers s'observent. Le Parti démocrate-chrétien ne veut pas handicaper l'action du magistrat, mais il veut donner un signe, d'où ce choix d'amendement de plus 50 000 francs.

Il pourrait aussi proposer, comme les libéraux, la somme de 200 000 francs, tout comme il pourrait proposer encore plus, puisqu'il manque 600 000 francs. Il revient à sa proposition de base, sensée, raisonnable et symbolique, car le but n'est pas d'intervenir dans la stratégie du magistrat.

Un commissaire radical signale que son parti rejoint les propos de l'Union démocratique du centre, surtout étant donné la qualité du personnage et du spectacle présenté lors de la précédente audition, lequel ne peut pas être élitiste s'il se veut accessible à tout public. Le geste de 200 000 francs demandé à la base est raisonnable, même s'il y a encore les divers coûts induits qui s'ajoutent à cette somme. Il relève que les commissaires ne calculent pas, à chaque fois, les coûts induits. Enfin, il note que 400 000 francs sur une manifestation de près de 3 millions, soit un peu plus de 10% du budget, est un montant raisonnable à mettre pour la Ville de Genève. Il soutient donc la proposition initiale.

Une commissaire d'A gauche toute! indique qu'elle soutient l'amendement du Parti démocrate-chrétien et estime que 50 000 francs supplémentaires est un geste largement suffisant. Son groupe votera, ainsi, une subvention de 150 000 francs.

Elle remarque que la participation des banquiers a été fort modeste au regard de ce qu'ils doivent à Calvin.

Votes

La proposition du groupe libéral consistant à amender la proposition PR-685 pour augmenter la subvention de 100 000 francs, soit la faire passer à 200 000 francs, est refusée par 8 non (2 AGT, 1 S, 3 Ve, 2 DC) contre 5 oui (1 R, 2 L, 2 UDC).

La proposition du groupe démocrate-chrétien consistant à amender la proposition PR-685 pour augmenter la subvention de 50 000 francs, soit la faire passer à 150 000 francs, est acceptée par 9 oui (2 AGT, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 4 abstentions (1 S, 3 Ve).

La proposition PR-685 ainsi amendée est acceptée par 9 oui (2 AGT, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 4 abstentions (1 S, 3 Ve).

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 150 000 francs, à titre de subvention de la Ville de Genève pour soutenir les manifestations du 500^e anniversaire de la naissance de Jean Calvin organisées par l'Association Jubilé Calvin 09 – Genève.

Art 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2009 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art 3. – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée sur le centre de coût A800010 «Conseil administratif», exercice 2009, compte 365000.